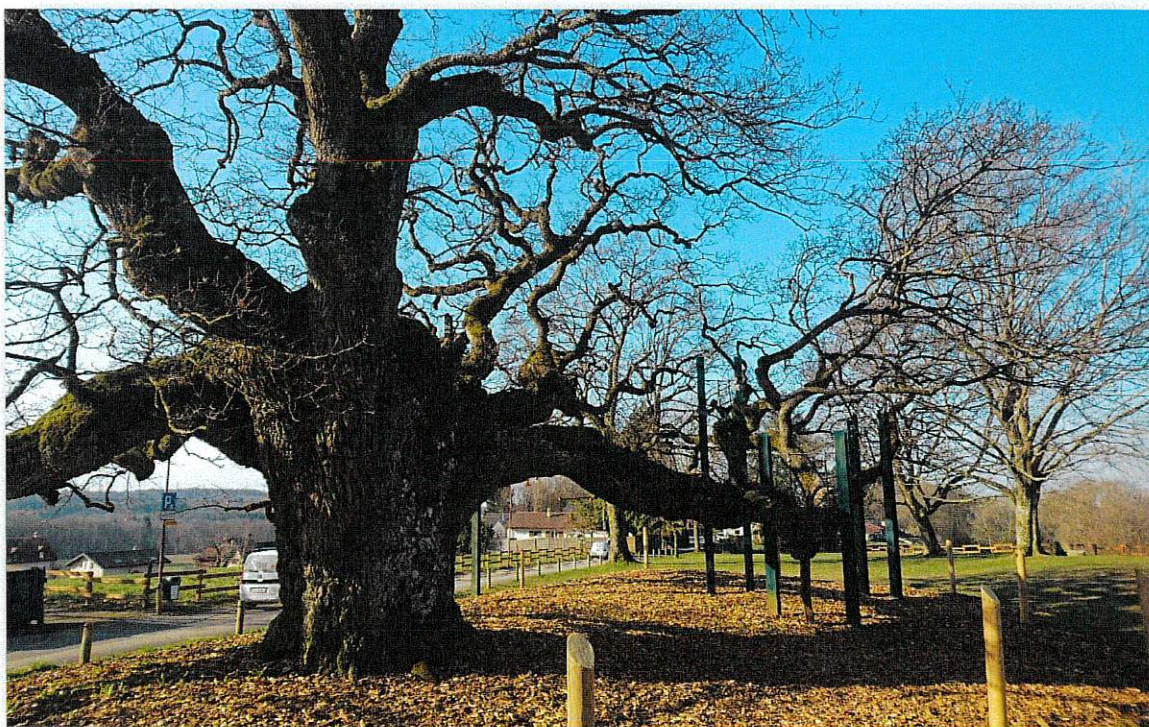




COMMUNE DE MORRENS

RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE 2021



Présentation au Conseil communal le 20 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous conformant à l'art. 95bis de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion concernant l'exercice 2021.

1. Administration générale

(Sandra Hulaas, Syndique)

1.1. Généralités

Durant l'année 2021, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 47 reprises. Ces séances hebdomadaires qui avaient lieu le mercredi matin lors de la précédente législature ont été déplacées le mardi à 17h afin de permettre aux Municipaux actifs professionnellement une meilleure conciliation de leurs activités.

Lors de ces séances, nous traitons tout le courrier et toutes les demandes qui nous parviennent et qui nécessitent une décision ou une information générale et nous procédons au contrôle des factures. Nous accueillons également nos employés communaux pour un échange d'informations et pour définir les tâches à exécuter et les problèmes à résoudre ; la gestion opérationnelle et technique des employés communaux relève de la responsabilité de M. Frédéric Staehli.

Il va sans dire que par souci de réactivité et d'efficacité, les Municipaux échangent également entre les séances et prennent des décisions par voie de circulation grâce au courrier électronique notamment. Nous étudions également la mise en place d'une forme de gestion électronique des données afin de pouvoir, dans un premier temps, consulter et échanger des documents à distance sans devoir passer physiquement au greffe.

En plus de l'administration proprement dite liée à la préparation des séances hebdomadaires et à la mise en œuvre des décisions prises, les membres de la Municipalité ont consacré de nombreuses heures en séances pour des objets concernant le développement, les infrastructures et la représentation de la commune dans divers organismes supra-communaux ou régionaux. Pour le 2^{ème} semestre 2021, ces séances rémunérées par le biais de vacations représentent plus de 420 heures pour l'ensemble du collège municipal alors qu'un certain nombre de réunions n'ont pas pu se tenir pour cause de Covid.

Nous mentionnerons à titre d'exemple les projets les plus importants qui sont les travaux liés à l'élaboration du Pacom (plan d'affectation communal), l'étude d'optimisation de notre projet de Salle polyvalente, la régionalisation de la distribution d'eau potable et du traitement des eaux usées, les contacts avec notre hébergeur informatique pour améliorer la fiabilité de notre système, la mise en place de modulaires pour des salles de classe supplémentaires et une UAPE provisoire ainsi que notre représentation au sein de l'ASICE.

Pour cette dernière association, la Syndique a la fonction de vice-présidente du Conseil intercommunal qui se réunit au minimum deux fois par année (comptes et budget) s'il n'y a pas d'objet particulier sur lesquels nous devons nous déterminer (crédit d'investissements pour des constructions ou des équipements scolaires par exemple)

En ce qui concerne les dicastères qui relèvent directement de la compétence de la Syndique, la commune est représentée dans les organisations suivantes :

- Union des communes vaudoises (www.ucv.ch) : association faîtière regroupant plus de 90% des communes. Elle est chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Pour lui permettre de jouer ce rôle de relais et de courroie de transmission entre l'État et les communes et aider ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives, elle se doit surtout d'agir en amont des problèmes, d'anticiper en participant à des groupes de réflexion ou en faisant connaître son point de vue dès l'ébauche de certains projets.
- Lausanne Région (www.lausanne-region.ch) : actuellement constituée de 27 communes, qui représentent près de 300'000 habitants, soit environ 37% de la population du Canton de Vaud. Cette association de communes est composée de différentes commissions (enfance et jeunesse, seniors et intergénération, prévention et dépendances, territoire et mobilité, entreprise et économie, sports et société) et emploie 10 personnes EPT en moyenne. Elle est financée par les cotisations des communes membres (env. frs. 9'000.- pour Morrens) et des subventions cantonales.

Votre Syndique représente la commune dans les séances du secteur Nord qui rassemble les Syndics de 9 communes (Le Mont-sur-Lausanne, Cheseaux, Romanel-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, Bottens, Froideville, Cugy, Bretigny) ainsi qu'un conseiller municipal de la ville de Lausanne et le comité directeur de Lausanne Région présidé par M. Thierry Amy, Syndic de Cugy. Ces séances ont lieu 4 fois par année et servent à préparer les deux assemblées générales ainsi qu'à présenter nos différentes réalités communales et échanger sur des projets et thématiques communs qui doivent encore être définis en ce début de législature.

- Association de Développement Région Gros-de-Vaud (www.grosdvaud.ch) : il s'agit également d'une association de droit privé regroupant les 36 communes du district et une centaine de membres privés (individuels, associations et entreprises). Son but est de contribuer à la promotion, au développement, à la mise en valeur et à la défense des intérêts de la région du Gros-de-Vaud. Différentes commissions sont constituées dans ce but (tourisme et culture, économie, territoire et mobilité, sport et jeunesse, agriculture, énergie). Une équipe opérationnelle sous la direction du secrétaire général, M. Alain Flückiger, gère les projets et activités et rapporte au comité de l'association, présidé par Mme Monique Hofstetter, Syndique de Penthéraz. Notre contribution à cette association est de frs. 10.-/habitant, dont frs. 2.- pour le fonctionnement de l'office du tourisme à Echallens.

La particularité de notre commune est qu'elle se trouve à la frontière entre deux régions au caractère bien différent qui sont l'agglomération dense de la région lausannoise et les localités plus rurales du Gros-de-Vaud ; notre participation à ces deux entités sert à comprendre comment ces deux régions s'articulent et comment nous pouvons participer à leur développement ou en profiter.

Cette association est un soutien aux communes et se veut tant une plate-forme d'échange de problématiques communes qu'une sorte de guichet par la mise à disposition de fiches techniques, en matière énergétique par exemple, et d'informations.

Votre Syndique représente la commune de Morrens lors des deux assemblées générales annuelles.

- Assemblée des Syndics du district : lors des deux assemblées annuelles (printemps/automne), différentes thématiques qui sont rapportées par des intervenants tels que des Conseillers d'État, des députés au Grand-Conseil ou des délégués de l'UCV (Union des communes vaudoises) ou de l'ADCV (association des communes vaudoises) sont abordées. Votre Syndique fait également partie du comité de la confrérie des Syndics qui se réunit sur une base régulière (tous les 3 mois) afin de préparer les réunions précitées. En plus de ces assemblées, les Syndics des 4 communes (Morrens, Cugy, Bretigny Froideville) se réunissent également pour échanger sur des sujets plus locaux tels que l'aménagement du territoire et les constructions scolaires.
- Schéma directeur du nord lausannois (www.sdn.ch) : la structure est active dans la planification intercommunale et travaille sur un vaste territoire comprenant onze communes partenaires. Les thèmes de travail du SDNL sont principalement l'urbanisation et la mobilité et leur nécessaire coordination.

Le SDNL s'inscrit dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) porté par le canton de Vaud en partenariat avec 26 communes, avec la spécificité que Morrens n'appartient qu'à la deuxième couronne de ce périmètre. Nous avons bénéficié de l'apport du SDNL pour la mise en place de la ligne de bus TL 54. Les frais de fonctionnement du SDNL se montent pour nous à environ frs. 5'000.-par année.

Votre Syndique représente la commune dans le cadre du groupe de pilotage du SDNL, président par M. Denis Favre, Municipal à Romanel-sur-Lausanne et nos séances ont lieu environ tous les 3 mois. A l'heure actuelle, il n'y a pourtant aucun projet qui intéresse directement notre commune.

1.2. Conseil communal

Au cours des 4 séances tenues en 2021, le Conseil communal a traité les préavis municipaux, motions, rapports et objets suivants :

- Préavis 01/2021 « Approbation de la demande de crédit extrabudgétaire pour deux interventions effectuées sur les conduites d'eau potable ».

- Préavis 02/2021 « Approbation des comptes de l'année 2020 ».
- Préavis 03/2021 « Approbation de la demande de crédit extrabudgétaire concernant les dépenses engagées dans le projet avorté de deux classes en modulaire pour la rentrée scolaire 2021 ».
- Approbation du Rapport de gestion 2020.
- Election des membres du bureau
- Retrait du préavis 04/2021 « Demande de crédit complémentaire pour la construction de la salle polyvalente selon préavis 01/2018 et stratégie de la Municipalité ».
- Préavis 05/2021 « Approbation des autorisations générales pour la législature 2021-2026 ».
- Préavis 06/2021 « Approbation de la demande de crédit complémentaire pour la construction de la salle polyvalente selon préavis 01/2018 et stratégie de la Municipalité ».
- Préavis 07/2021 « Approbation du taux d'imposition 2022 ».
- Préavis 08/2021 « Approbation de la modification de l'annexe au Règlement communal sur l'épuration des eaux ».
- Préavis 09/2021 « Approbation du budget pour l'année 2022 ».
- Préavis 10/2021 « Approbation du Règlement pour la rémunération de la Municipalité pour la législature 2021-2026 ».
- Préavis 11/2021 « Approbation de la fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 ».
- Préavis 12/2021 « Approbation de la demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un véhicule polyvalent communal ».

1.3. Personnel

Au niveau de l'administration communale, nous pouvons compter sur l'appui et les compétences de trois employées :

- Mme Laurence Fontana, boursière communale avec un taux d'activité de 50%.
- Mme Valérie Zumbrunnen Villars, secrétaire municipale avec un taux d'activité de 64%.
- Mme Véronique Forest, préposée au Contrôle des habitants et secrétaire adjointe avec un taux d'activité de 50%.

Ces employées assurent une présence au guichet du greffe pour répondre aux besoins de la population :

- De 7h30 à 11h45 du lundi au jeudi matin
- De 13h30 à 18h30 le lundi après-midi

Pour les activités liées à la voirie, nous pouvons nous appuyer sur l'engagement nuit et jour et 7/7, si nécessaire (rupture de conduites, inondations, alarmes STEP, service de piquet et travaux de déneigement), de deux employés communaux à plein temps qui sont M. Stéphane Périllard et M. Bruno da Silva.

Nous précisons que pour effectuer les nombreuses heures de déneigement, nous faisons également appel à deux auxiliaires habitant le village qui sont M. Florian Borgeaud et M. Vincent Frustini.

Le tableau ne serait pas complet sans les concierges de nos bâtiments communaux :

- Mme Ariane Cherpit pour la salle Davel
- Mme Véronique Forest pour le Château
- Mme Tania Martins Fernandes da Silva pour le collège de la Marionnaz
- Mme Rachel Baumgartner pour l'extension du collège de la Marionnaz

Et les intendants de notre Eglise, Mme Gladys George et M. Benoît Semorroz.

1.4. Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Au 31 décembre 2021, le recensement de la population s'établit comme suit :

	Hommes	Femmes	Mineurs	Population
Total	445	449	260	1154

	Suisses	Etrangers	Population
Total	983	171	1154

Actes, pièces d'identité et délivrance des permis A, B, C, L (permis de séjour ou d'établissement pour étrangers)

126 (94) attestations de domicile et de départ,

43 (35) cartes d'identité,

53 (63) permis (nouveaux permis, renouvellements et changements d'adresse)

Chiffres entre parenthèses (...) = année 2020

Mutations

Les mutations suivantes ont été enregistrées en 2021 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Arrivées	106	88	76	119	122	97
Départs	96	84	108	85	101	120
Naissances	14	15	17	13	12	5
Décès	10	3	8	6	3	5

Recensement des chiens

Le Contrôle des habitants tient à jour le registre des chiens. A fin décembre 2021, Morrens comptait 102 chiens.

1.5. Votations et élections

Voir tableau annexé C.

2. Bâtiments communaux

(Frédéric Staehli, Municipal)

2.1. Eglise (Lucien Laperrière, Municipal)

La conciergerie et l'entretien extérieur de ce bâtiment ont été effectués par les employés communaux. La personne mandatée par la Municipalité travaille de manière adéquate à l'entretien de ce bâtiment historique.

La convention qui règle les frais de fonctionnement des paroisses catholique et protestante, réunissant les communes de Cugy, Bretigny, Froideville et Morrens donne entière satisfaction aux quatre communes. La commune boursière pour la nouvelle législature 2021-2026 est celle de Bretigny-sur-Morrens.

2.2. Château

Le bois est un matériau délicat qui évolue avec le temps. Une remise en état des volets du Château a été décidée cette année. Des offres ont été demandées à divers menuisiers de la région. La Municipalité les a étudiées et son choix s'est porté sur l'Âme du bois, entreprise de M. Jean-François Piot domicilié à Morrens. Les travaux sont prévus pour le printemps 2022.

2.3. Dépendance

Les locaux du rez-de-chaussée de ce bâtiment sont utilisés pour l'entreposage du matériel et au service de la voirie. Au premier étage, une ancienne salle de classe est mise à disposition de l'EFAJE pour l'organisation d'une structure UAPE.

Une remise en état des volets de la Dépendance, façade ouest, est prévue au printemps 2022 conjointement avec la réfection des volets du Château.

2.4. Collège (Didier Beuchat, Municipal)

Afin de répondre à des besoins urgents de nouvelles classes à Morrens, un projet de modulaires hauts de gamme, à vocation définitive, a été mis à l'enquête. Suite à l'aboutissement d'un référendum, la pose des modulaires à temps pour la rentrée scolaire était compromise. Le manque de soutien de la DGEO qui n'acceptait ce projet que sous forme provisoire et le refus de l'EPS Cugy de reporter la planification des enclassements ont été décisifs. Le projet a été rejeté en votation populaire.

En mai 2021, la Municipalité a invité 7 membres du Conseil communal à faire partie d'une Commission de construction municipale pour proposer une solution viable et finançable au besoin d'agrandissement du collège de la Marionnaz. Début juin, la commission a rencontré des autorités scolaires afin d'obtenir la justification et la confirmation de leurs exigences.

Mme Dorthé (Directrice de l'EPS Cugy) et M. Sterchi (Président du CODIR jusqu'à fin juin) ont présenté les enjeux des prochaines années avec le besoin répété de 2 nouvelles classes à Morrens. Durant l'été, différentes idées et projets ont été présentés par la commission de construction municipale mais suite au changement de législature et à de nouvelles compositions du CODIR et du Conseil Intercommunal de l'ASICE, de nouvelles options d'infrastructures ont été étudiées. Le nouveau comité du CODIR a donc demandé à la Municipalité d'attendre leur décision et de mettre la commission de construction en veilleuse.

L'entretien courant du collège de la Marionnaz est effectué par les employés communaux, nous avons remplacé la cuisinette de la salle des maîtres.

2.5. Couvert de la place de l'Orme

Cet espace est mis à disposition de la société de pétanque durant la belle saison ainsi que pour la réunion annuelle de l'Amicale des pompiers.

Le couvert est également loué à des tiers pour des manifestations privées.

Divers petits travaux d'entretien ont été réalisés par le personnel communal en 2021.

2.6. Ferme communale (Sandra Hulaas, Syndique)

La fiduciaire Staehli de Morrens s'occupe de la gérance du bâtiment, des tâches relatives à la gestion de l'immeuble, à la gestion financière, locative et technique.

Toutefois, à la suite de l'abandon de la division « gérance », la fiduciaire Staehli nous a communiqué à mi-décembre 2021 qu'elle résiliait avec effet plus ou moins immédiat le contrat nous liant. A cette occasion, on nous a également communiqué que certains frais accessoires prévus par les baux et relatifs à des années antérieures (2019 et 2020) d'un montant total de plus de frs. 8'000.- n'avaient pas été refacturés aux locataires. La Municipalité a refusé d'y renoncer et a demandé à la fiduciaire Staehli de compenser la perte 2019 par une réduction sur ses honoraires, ce qui a été fait et de réclamer les soldes 2020 aux locataires.

Pour le surplus, le rendement de cet immeuble pendant l'année écoulée a été le meilleur depuis sa mise en exploitation et représente un montant net de près de frs. 60'000, les frais d'entretien étant restés dans la norme et les appartements étant tous loués.

2.7. Salle Davel

L'entretien courant de la grande salle a été effectué par la concierge et les employés communaux.

La commune a installé sur le bâtiment, depuis le 1er décembre 2021, un défibrillateur connecté.

2.8. Nouvelle salle polyvalente (Frédéric Gex, Municipal)

La Municipalité a cherché plusieurs solutions pour diminuer les coûts de construction impacté par l'augmentation des matières premières.

Une solution pérenne nous était apparue en associant les classes manquantes, demandées par l'ASICE, au projet existant, regroupant ainsi les coûts de deux constructions en une seule, projet qui vous a été présenté le 6 décembre dernier et qui devait être avalisé par le CODIR de l'ASICE.

La construction de la salle polyvalente débutera durant le premier semestre 2022, selon le projet mis à l'enquête par le passé. La Municipalité et la commission de construction auront pour tâche de chercher les solutions pour diminuer les coûts de construction.

3. Véhicules communaux

(Frédéric Staehli, Municipal)

Le véhicule « Carraro » actuellement utilisé par le service de voirie a été acheté neuf en 2012. Il remplit les diverses missions de transports de matériaux notamment, les déchets verts et le gazon des terrains communaux. En saison hivernale, il est employé pour le déneigement et le salage des routes.

Après 9 ans d'utilisation dans notre Commune, le tracteur donne des signes évidents de fatigue et l'état général du véhicule se dégrade. Les frais d'entretien augmentent et le bon fonctionnement ne nous est plus garanti.

En outre, il paraît important de pouvoir mettre à disposition du matériel et des véhicules de qualité aux employés communaux afin qu'ils puissent accomplir les tâches de manière adéquate.

Les différentes tâches confiées à nos employés communaux nécessitent un parc de véhicules polyvalent pour mener à bien leurs travaux. Des offres ont été demandées à divers fournisseurs. La Municipalité les a étudiées et son choix s'est porté sur le modèle AVANT 760I chargeur compact articulé. Proposée par l'entreprise Karloc SA à Cugy, cette offre était la plus compétitive et la plus adaptée à nos besoins.

4. Cimetière

(Frédéric Staehli, Municipal)

Un nouvel aménagement du Jardin des souvenirs va être réalisé au printemps 2022. Une approche avec Monsieur Patrick Wyss de Morrens a été faite afin d'obtenir une offre pour l'installation d'un bel ouvrage afin d'agrémenter cet espace cinéraire.

5. Police des constructions

(Frédéric Gex, Municipal)

Durant l'année 2021, 34 dossiers ont été soumis à la Municipalité pour examen en vue d'une mise à l'enquête publique, d'une autorisation municipale ou d'une dispense d'autorisation pour l'installation de panneaux solaires.

Ces dossiers ont été transmis, soit au Service technique intercommunal pour étude et poursuite de la procédure auprès des Services de l'Etat, soit traités directement par la Municipalité.

Statistique des permis et autorisations délivrés

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de construire	14	5	9	4	10	14
Autorisations municipales	6	7	6	10	22	15
Installation de panneaux solaires	4	2	3	4	4	5
Total	24	14	18	18	36	34

5.1. Plan d'affectation communal

La zone réservée mise en place par la Municipalité, en vue l'élaboration du prochain PACOM, a bloqué toutes les constructions qui augmenteraient la surface habitable. Du coup, aucun nouveau projet de construction n'a vu le jour ou n'a pu être accepté.

Hormis de nombreuses demandes pour l'installation de pompes à chaleur ou panneaux photovoltaïques, seules les transformations du magasin Minimarché pour l'ajout d'une Pizzeria à l'emporter est à signaler.

L'application de la législation et des règles du Pacom ont apportés plusieurs litiges dont certains ont eu des suites juridiques qui ont entraîné des frais d'avocats qui n'étaient pas prévu dans le budget annuel.

6. Finances

(Sandra Hulaas, Syndique)

Les comptes de l'année 2021, les commentaires ainsi que le préavis municipal annexés donnent tous les renseignements utiles quant à l'évolution financière de notre commune en 2021.

7. Domaines

(Frédéric Staehli, Municipal)

Le remaniement parcellaire, suite à la renaturation du ruisseau, a été finalisé en 2020 et les contrats de baux à loyer agricoles ont été adaptés en fonction de la modification des surfaces exploitées. Au 31 décembre 2021, la commune attend toujours l'accord de Maître Mouquin à Echallens pour la signature des actes notariés.

8. Parcs et promenades

(Frédéric Staehli, Municipal)

Les travaux de sécurisation du chêne vers le terrain de pétanque ont été effectués (changement d'haubans et tailles de branches sèches) au mois de juillet 2021.

L'état sanitaire des arbres doit toutefois être suivi de façon régulière afin de faire les coupes de sécurité nécessaires et d'éviter la propagation d'éventuels parasites.

La réfection du sentier de la Mèbre a été programmée pour 2022. La Protection civile du Gros-de-Vaud interviendra lors de son cours de répétition ordinaire courant printemps.

9. Forêts communales

(Frédéric Staehli, Municipal)

Notre garde-forestier, M. Jean-Philippe Crisinel, nous donne les informations suivantes quant à la situation dans nos forêts et à la quantité de bois exploité :

9.1. Exploitation des bois

- Janvier : coupe de sécurité sur des hêtres fortement dépérissant au Chemin de Bretigny (46 m³).
- Février : coupe de sécurité au Chemin de la Mèbre en faveur du Domaine public (34 m³).
- Mars : élimination d'un énorme hêtre mourant en lisière d'Assens. Avec les branches valorisées en copeaux pour les sentiers, l'arbre et les buissons de la zone ont produit 20 m³ de bois !
- Décembre : mise en lumière à la Rochette et sécurisation au Chemin de Bretigny (264 m³).

Assortiments

Bois de service	114 m ³
Bois énergie	254 m ³
Total exploitation	368 m³

Remarques

Malgré des travaux compliqués, les coupes ont eu un bon rendement en 2021 sur la commune de Morrens. L'absence de bostryche, une reprise du marché du bois et une excellente valorisation du bois énergie ont permis un résultat positif. Le bénéfice sur l'ensemble des coupes est de CHF 6.- par m³ exploité.

9.2. Plantations

2 plantations ont été nécessaires en 2021. Une au vieux Moulin (0.4 ha) et une à la Crétau en limite d'Assens (0.23 ha). Ces deux plantations ont été subventionnée à 70% en raison du choix des espèces résistantes aux changements climatiques (cerisier, châtaignier, cormier, érable plane et noyer commun). Les travaux ont été réalisés par les employés communaux et le Centre de formation (accompagné de l'entreprise Clerc).

2.6 ha de plantation ont été entretenus par les employés communaux afin de favoriser le développement des jeunes plants.

9.3. Soins aux jeunes peuplements

Au total 3.55 ha de jeunes peuplements ont été entretenus par l'entreprise Aeschlimann.

La commune a reçu à nouveau davantage de subventions pour les soins cultureux en 2021 en raison de l'optimisation des soins.

9.4. Réfection de chemin

Il n'y a pas eu d'entretien en profondeur des chemins forestiers. L'entretien courant des chemins est effectué par la voirie (nettoyage des renvois d'eau notamment).

9.5. Accueil

Par l'entretien courant des chemins, les employés de la commune participent parfaitement et favorablement à l'accueil des promeneurs et autres sportifs.

Les employés communaux ont passé 515 heures pour les travaux divers en forêt.

9.6. Biodiversité

Les zones de tranquillité et les zones humides sur le territoire sont préservées de tous travaux forestiers et remplissent concrètement leurs rôles de conservation de la nature.

La zone du Ruisseau Morrens se porte bien et les plantations ont bien repris. Les employés communaux ont passé 166 heures pour entretenir lit du cours d'eau et le dégagement des plants ligneux.

Même si cela créer parfois quelques problèmes, la présence croissante du castor dans la Mèbre et dans le Talent est un signe très positif de l'état de santé de la nature à Morrens.

Remarque / divers

Le plan de gestion est terminé et il ne manque que l'approbation du canton.

9.7. Hangar à plaquette de Bretigny

Pour 2021, 5'314,5 m3 de plaquettes ont été vendus. Hormis Le Mont-sur-Lausanne (1'756 m3) et Cugy (731 m3), qui ont vu leurs volumes fortement grimper, les consommations annuelles de Froideville (1'323 m3) et Epalinges (398 m3) sont plus ou moins stables. Bretigny (50 m3) et le Centre de Formation Professionnelle des Forestiers (CFPF-125 m3) représentent une faible part des plaquettes forestières de chauffage vendues. A noter que nous alimentons le CFPF depuis le mois de mars 2021. Les différents privés et communes à qui nous vendons des plaquettes forestières non destinées au chauffage totalisent 291,5 m3 des ventes de l'année.

Les hivers froids comme celui de 2021-2022 représentent un défi important pour les gestionnaires de plaquettes, car ces dernières prennent du temps à sécher sous un couvert (env. 3 mois). Le tournus est donc difficile à cette période. Un triage voisin en a fait les frais et nous avons pris l'initiative de le dépanner avec 640 m³ en décembre 2021 (non comptabilisé dans le tableau ci-après). Il y a évidemment un retour de manivelle en termes de volume sec à disposition, ce qui fait que c'est à notre tour d'aller chercher du volume chez d'autres triage. Ces pertes de transports très minimes sont compensées par les réserves accumulées préalablement pour ce type de cas.

Les gestionnaires se sont réunis au début de l'année et se reverront en 2022 afin de trouver des solutions - style plateforme d'échange - à proposer aux propriétaires et comités de triages.

10. Affaires sociales

(Sandra Hulaas, Syndique)

En matière d'affaires sociales, la commune de Morrens fait partie des associations suivantes :

- Association régionale pour l'action sociale Prilly-Echallens (www.araspe.ch) : association de 42 communes qui offre des prestations liées aux aides financières, aux assurances sociales et à l'appui social et administratif. La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) et à l'Agence d'assurances sociales (AAS).
- Association pour le maintien des soins à domicile (www.apromad.ch) : prévention, aide et soins à domicile dans la couronne lausannoise. Morrens dépend ainsi du CMS du Mont-sur-Lausanne.
- Service d'aide à la famille (service de transports par des bénévoles pour les communes de Morrens, Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne).

Le bénéficiaire des transports doit payer une cotisation minimale de frs. 25.-par année ainsi que les km pendant lesquels il est véhiculé au prix de frs. 1.-/km. Le chauffeur bénévole donne de son temps, mais est indemnisé par le SAF pour tous les kilomètres qu'il effectue à raison de frs. 1.-/km. Des coordinateurs du SAF se relaient pour prendre les appels et organiser les transports demandés.

11. Eclairage public et télé-réseau

(Frédéric Gex, Municipal)

11.1. Eclairage public

L'intégralité des lampadaires communaux ont été remplacés par un système LED. Nous pourrions en voir les effets sur les prochains relevés.

Des lampadaires ont été ajoutés dans certaines zones, comme au chemin de la Chatterie, pour supprimer des zones obscures.

Malheureusement, la Romande Energie a oublié les lampadaires des Biolettes, ce qui nous impose encore quelques travaux pour 2022.

Dans un souci d'économie, les lampadaires diminuent d'intensité de 50% dès 00h00.

11.2. Fibre optique

Swisscom a continué l'installation de la fibre optique dans notre village. La finalité des travaux arrivera en 2022. A rappeler que les jonctions de la fibre aux habitations ne sont pas encore à l'ordre du jour.

12. Routes et places

(Frédéric Gex, Municipal)

L'année 2021 a vu la réfection de la route d'Etagnières. Les travaux n'étaient pas à la hauteur de nos attentes et nous avons pu discuter d'un rabais avec l'entreprise.

13. Transports

(Frédéric Gex, Municipal)

Réseau régional

La ligne TL 54 a vu sa cadence et le nombre de courses augmentées au mois de décembre. Les transports publics passent maintenant toutes les 30 minutes et également le week-end.

14. Ecoles – Organes exécutifs et législatifs

(Didier Beuchat, Municipal)

N.B. Nombreuses informations liées au changement de législature.

14.1. Comité de direction - CoDir

Composition du Comité de direction :

	01.01.2021-24.08.2021	Dès le 25.08.2021
Bretigny	Seema Ney	Roger Ammann
Cugy	Jean-Pierre Sterchi	Frédérique Roth
Froideville	Pierre-Alain Witzig	Jean-François Thuillard
Morrens	Katia Cruchon – 28.01.2021	Didier Beuchat
	Didier Beuchat - dès le 01.02.21	

Secrétaire	Mme Chantal Bovay
------------	-------------------

Les tâches sont réparties de la manière suivante :

	01.01-24.08.21	dès le 25.08.21
1 Direction		
Administration	Jean-Pierre Sterchi	Frédérique Roth
Finances		
Développement de l'association		
2 Transports	Katia Cruchon	Didier Beuchat
PPLS	puis Didier Beuchat	
3 Bibliothèque		
Parascolaire hors UAPE	Seema Ney	Roger Ammann
Lien Ecole - EFAJE - UAPE		
4 Bâtiment de la Combe		
Espaces extérieurs de la Combe	Pierre-Alain Witzig	Jean-François Thuillard
Mobilier scolaire		

La directrice de l'établissement assiste partiellement à toutes les séances du Comité de direction en fonction des points concernant plus spécifiquement l'école.

Séances du CoDir

L'ancien Comité de direction s'est réuni 1 fois par mois soit à 8 reprises entre le 1^{er} janvier et le 24 août.

Le nouveau Comité de direction a pris la décision de se voir tous les 15 jours. Il s'est réuni à 9 reprises entre le 25 août et le 31 décembre

Affaires traitées

Les principaux sujets ayant retenu l'attention du Comité de direction sont les suivants :

- la gestion des comptes 2020 ;
- l'établissement du budget 2022 ;
- la mise en place des normes sanitaires suite à la COVID-19 ;
- l'analyse et la décision des dérogations d'enclassements ;
- l'entretien du bâtiment ;
- La location des locaux en dehors du temps scolaire à des sociétés de la région ;
- la collaboration avec la société MicroGis et l'école pour l'organisation des transports scolaires et des courses spéciales ;
- la gestion des collaborateurs et collaboratrices ;
- l'engagement d'une boursière ;
- l'organisation des cantines et du centre d'animation ;
- la collaboration avec le traiteur ;
- la collaboration avec les UAPE ;
- la mise en place des devoirs surveillés ;

- l'organisation de la surveillance des enfants entre les horaires scolaires et les transports scolaires ;
- la gestion administrative des camps et courses scolaires ;
- la planification scolaire
- l'étude de l'évolution démographique ;
- l'étude des besoins en locaux scolaires et de l'implantation de futurs bâtiments ;
- l'étude de la mise en conformité de notre chaudière à plaquettes ;
- la rédaction des communications aux municipalités ;
- La mise en place des contrôles dentaires dans les cabinets dentaires de Cugy et Froideville ;
- L'étude de la convention Etat-ASICE qui disparaîtra en 2022.

La gestion de ces points a nécessité de nombreuses heures de préparation et d'études sans compter les différentes séances avec les différents services de l'Etat ou autres services.

14.2. Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal est composé de cinq membres de chaque commune membre de l'ASICE, soit deux membres des Municipalités et trois membres des Conseils communaux ou Conseil général pour Bretigny.

Le bureau est composé de :

	01.01.2021 24.08.2021	au	Dès le 25.08.2021
Président	M. Jean-François Thuillard		M. Markus Mooser
Vice-président	M. Jean-Paul Raemy		Mme Sandra Hulaas
Secrétaire	Mme Chantal Bovay		Mme Chantal Bovay

Commission de gestion	M. Marc Heuschkel	M. Christophe Paccaud
	M. Bertrand Fahrni	M. Andreas Zaugg
	M. Laurent Gattlen	Mme Pascale Brouze
	Mme Virginie Binggeli	M. Sébastien Cherpit

La liste des 20 délégués se trouve sur le site de l'ASICE.

Séances

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises au cours de cette année 2021 et s'est prononcé sur les sujets suivants :

Mars 2021

- Préavis 18.2021 Comptes et rapport de gestion 2020 (adopté)
- Préavis 19.2021 Préavis mobilier (adopté)

Septembre 2021

- Préavis 20.2021 Autorisation de dépenses pour la législature 2021-2026 (adopté)

- Préavis 21.2021 Budget scolaire 2022 (adopté malgré un préavis négatif de la commission de gestion) pour un montant de CHF 5'083'167.00
- Préavis 22.2021 Budget parascolaire 2022 (adopté) pour un montant de CHF 468'600.00
- Elections du bureau 2022 et Cogest

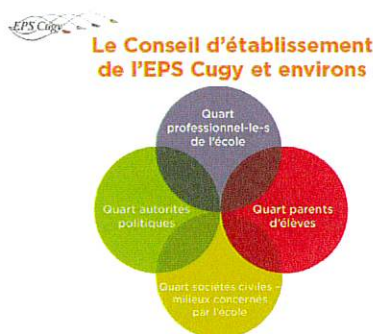
14.3. Groupes de travail

Conseil d'établissement - CET

Le Conseil d'établissement est composé de 16 membres.
Pour la législature 2016-2021, le CET était composé de :

Parents

Brouze Pascale
Benoit Raphaël
Jaggi Andrey
Mason Vanessa



Entreprises

Bonzon Anouschka
Busch Daniel
Bouhedja Azdine
Paccaud Christophe

Communes

Ney Seema
Sterchi Jean-Pierre
Witzig Pierre-Alain
Cruchon Katia/Beuchat Didier

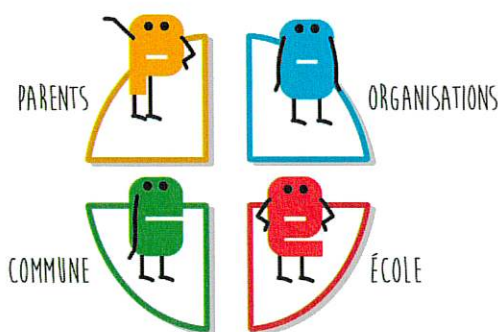
Ecole

Dorthe Virginie
Behrens Loewer Céline
Brunner Sophie
Guerdou Alexandre

Présidence : Mme Seema Ney
Secrétaire : Mme Sonia Marti

La composition du Conseil d'Etablissement pour la législature 2021-2026 est la suivante :

A. Ioset (Bretigny)
V. Mason (Cugy)
G. Picault (Froideville)
N. Bigler (Morrens)



C. Paccaud (Bretigny)
B. Veiga (Cugy)
V. Rey (Froideville)
A. Combe (Morrens)

R. Amman (Bretigny)
F. Roth (Cugy)
J.-F. Thuillard (Froideville)
D. Beuchat (Morrens)

V. Dorthe
S. Brunner
K. Roy
V. Larpin

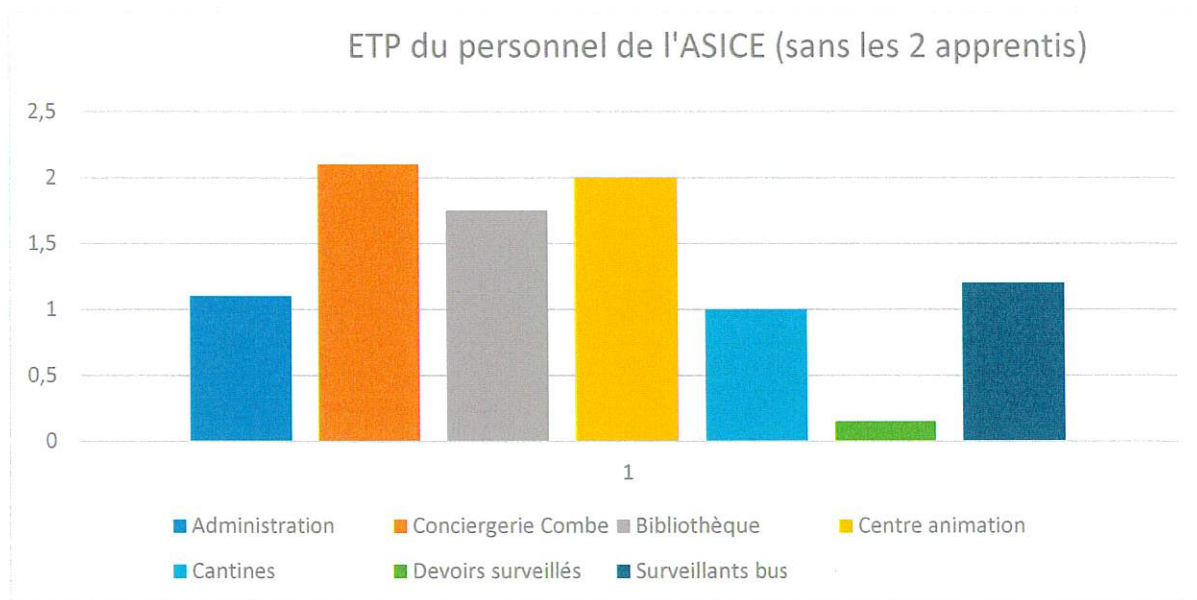
Présidence : M. Roger Ammann
Secrétaire : Mme Laurence Treuthardt

Cette importante plateforme d'échanges a siégé à deux reprises en 2021 et a abordé les sujets suivants :

- Projet pilote Quarto
- Etat de projets du quart organisations
- Infos année scolaire 2021 -2022

14.4. Administratif

L'ASICE compte différents secteurs et postes de travail pour un total de 9,3 ETP



14.5. Finances

Pour la clôture de cette année comptable, c'est un total de charges pour le scolaire de CHF 4'694'163.80 pour le primaire et le secondaire, ce qui fait un coût à l'élève de CHF 4'445.20.

Pour le parascolaire, le montant total des charges est de CHF 323'784.40, ce qui fait CHF 646.28 par élève (il est calculé uniquement sur les élèves de 7 P à 11 S de nos communes).

N.B. Les 4 communes associées au regroupement scolaire comptent 7'466 habitants. 1'056 enfants sont scolarisés dont 515 de 7P à 11S (01.01.2021).

14.6. Effectifs

Inventaire des salles de classe 2021

L'EPS Cugy et environs compte 64 salles de classe :

1	ASICE	16 salles de classe
2	Bretigny	4 salles de classe
3	Cugy	21 salles de classe
4	Froideville	19 salles de classe
5	Morrens	4 salles de classe

Nombre d'élèves par commune au 1^{er} octobre 2021

<i>Niveau</i>	<i>Bretigny</i>	<i>Cugy</i>	<i>Froideville</i>	<i>Morrens</i>	<i>Autre</i>	<i>Total</i>
1P	11	32	30	21	3	97
2P	12	32	44	20	3	111
3P	11	30	34	13	1	89
4P	6	33	32	14	2	87
5P	10	29	23	11	1	74
6P	10	46	35	12	1	104
7P	12	36	41	11		100
8P	12	37	35	14		98
DEP						0
Total P	84	275	274	116	11	760
9VG	7	25	18	7	1	58
9VP	5	17	21	4	1	48
10VG	14	26	28	3	1	72
10VP	4	20	13	11		48
11VG	2	18	14	6		40
11VP	1	21	14	5		41
DES						0
Total S	33	127	108	36	3	307
Total	117	402	382	152	14	1067

14.7. Location des classes

Le montant des locations des salles de classe et les montants des charges sont différents selon l'ancienneté des bâtiments :

- CHF 35'000.00 pour les bâtiments neufs (bâtiments en cours d'amortissement)
- CHF 12'000.00 pour les bâtiments rénovés (bâtiments amortis qui ont fait l'objet d'une rénovation lourde avec dépose d'un préavis)
- CHF 5'000.00 pour les bâtiments anciens (bâtiments amortis qui ont fait l'objet d'un entretien courant)

Notre collège de la Marionnaz est amorti et aucuns travaux conséquents ont été réalisés, raison pour laquelle l'ASICE nous verse frs 5'000,-/an par classe. Nous recevons un forfait de frs 11'000.-/an et par classe pour l'entretien.

Pour la rentrée scolaire d'août 2021, une classe complète de petits enfants de Morrens a dû être déplacée dans différentes communes de l'association. A Cugy, pour combler le manque de classes, des élèves ont été répartis dans des locaux qui n'étaient plus appropriés à recevoir des classes ou qui étaient réservés aux cours d'informatique ou de couture.

14.8. Planification scolaire

Suite à des pressions de la CoGest du Conseil intercommunal de l'ASICE sur le coût de l'élève considéré comme trop élevé, le CODIR a renoncé à présenter un préavis de près d'un million pour 46 modulaires provisoires à côté du collège de la Combe. Le nouveau CODIR privilégie une solution pérenne même si sa mise en œuvre nécessite des aménagements moins confortables. De ce fait, l'installation de 2 classes provisoires supplémentaires à Morrens pour les 3 prochaines années est devenue inéluctable. La Municipalité a décidé d'installer, en accord avec des instances de la DGEO, des modulaires provisoires sur le terrain de basket.

Pour définir des projets de constructions pour l'ensemble de notre regroupement scolaire, le bureau d'architecture et d'urbaniste GEA a été sollicité pour présenter une étude sur la croissance démographique de nos communes à l'horizon 2040 et sur les possibilités de développement de constructions sur Cugy. La DOP (Direction organisation et planification) de la DGEO a également participé à cette étude pour définir les besoins de classes et autres infrastructures à moyen terme (2040)

14.9. UAPE

La commune de Morrens est membre de l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants (EFAJE) du Gros-de-Vaud et environs. Les enfants scolarisés à Morrens bénéficient de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) à Morrens dans l'ancienne garderie au-dessus du four à pain. Comme sa capacité est limitée à 18 places, elle ne répond pas aux besoins des parents. Un projet d'UAPE de 36 places est planifié pour la rentrée scolaire 2022, en modulaires provisoires, à l'emplacement de l'ancienne déchetterie.

14.10. Transports scolaires

Pour l'organisation des transports, l'ASICE délègue celle-ci à la société MicroGis qui a travaillé en collaboration avec notre Établissement.

Dès la 7^{ème} année, les élèves doivent être transportés dans les bus tl si cela est possible. Sur l'ensemble de l'Etablissement scolaire, seuls quelques élèves de Morrens, de La Vignettaz, des Saugealles, du Chalet-à-Marin et de Montheron sont transportés par Carpostal.

Le nombre d'élèves de 7 à 11^{ème} transportés par Carpostal est de 18.

Le nombre d'élèves transportés par les tl est de 212.

14.11. Site internet

Le site internet de l'ASICE est régulièrement mis à jour. Il est le principal lien avec les parents. Les informations importantes à communiquer sont affichées sur l'écran d'accueil de l'ASICE.

Les inscriptions à la cantine ou aux devoirs surveillés se font en ligne via le site. Tous les règlements de l'ASICE sont également à disposition de la population.

15. Urbanisme

(Lucien Laperrière, Municipal)

15.1. Plan d'affectation communal (PACom)

La Municipalité avait mandaté en 2019 le bureau Courdesse & Associés Ingénieurs et Géomètres SA à Echallens pour un examen préliminaire sur la révision du PGA (Plan général d'affectation). L'annonce du début de cette procédure avait été publiée dans la FAO, ce qui a eu pour effet de bloquer tout nouveau projet de construction.

Les directives de redimensionnement des zones à bâtir sont les suivantes :

- Le développement de l'urbanisation doit se faire vers l'intérieur du milieu bâti.
- L'horizon de planification des zones est fixé à 15 ans.
- Les zones excédentaires doivent obligatoirement être réduites.

En 2020, le PGA a obtenu une nouvelle dénomination par le SDT (Service du développement territorial) sous l'intitulation de PACom (Plan d'affectation communal).

Un premier calcul établi par Courdesse SA a montré que les droits à bâtir de la commune de Morrens étaient surdimensionnés. Après l'examen préliminaire établi, une demande d'offre a été adressée aux bureaux Courdesse, déjà cités, GEA Valloton et Chenard SA Lausanne, ainsi que Plarel SA, architectes et urbanistes associés à Lausanne. Cette dernière société a été choisie en novembre 2020 en raison des coûts inférieurs proposés. Elle est dès lors chargée de soutenir notre commune dans l'ensemble des démarches à entreprendre pour finaliser le PACom à Morrens.

La société Plarel SA, représentée par M. Samuel Pelli, a exposé le 29.3.2021 au Conseil communal le plan d'affectation qui est surdimensionné de 96 habitants. Ceci implique que les droits à bâtir doivent être réduits et que certaines parcelles seront dézonées pour répondre aux exigences cantonales.

Suite au retour du rapport d'étude préalable de la part du canton, Plarel SA a préparé les documents pour la mise à l'enquête de la zone réservée qui a été publiée du 30.10. au 29.11.2021.

La Municipalité a reçu huit oppositions qui seront traitées dans le cadre d'une séance de conciliation à prévoir en février 2022. Auparavant, chaque dossier aura été préparé avec l'appui du bureau Plarel SA. Vu la complexité du sujet général, la société a proposé d'engager également un avocat dans cette procédure et celles à venir. Votre Exécutif a choisi Me Yves Nicole qui a son étude à Yverdon-les-Bains.

Les oppositions qui n'auront pas été retirées lors de la séance de conciliation feront l'objet d'un préavis au Conseil communal dont la décision est susceptible de recours.

Notons encore que le Conseil communal a régulièrement été informé sur l'avance du PACom lors de toutes ses séances de l'année. La population, quant à elle, a été conviée le 12.10.2021 à la présentation de ce plan à la Salle Davel avec le concours de MM. Pelli et Blanc de Plarel SA. Une quarantaine de personnes se sont déplacées à cette occasion.

15.2. Schéma Directeur Nord Lausannois (SDNL)

Les raisons pour lesquelles Morrens fait partie du SDNL sont la coordination et l'établissement du dialogue entre les partenaires communaux, cantonaux et tiers. Le SDNL endosse de cette manière le rôle de bureau technique régional pour les communes partenaires afin de leur apporter un appui direct dans leur planification et réalisation de projets.

Les onze communs membres du SDNL sont les suivantes : Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

Le municipal en charge de l'Urbanisme s'est rendu en 2021 une seule fois au siège du SDNL à Romanel-sur-Lausanne pour participer à une séance de la Cellule Pilotage Technique (CPT) dont il fait partie. Deux autres rencontres se sont tenues par vidéo-conférence en raison de la pandémie du Covid-19.

16. Service Défense Incendie et Secours (SDIS Haut-Talent)

(Lucien Laperrière, Municipal)

16.1. Structures

Les communes de Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville, Montheron (Lausanne) et Morrens font partie de cette association intercommunale.

Le SDIS est composé d'un :

- Etat-major régional, 7 membres, dirigé par le Major Julian Stewart
- Conseil intercommunal formé de membres désignés par commune (2 délégués, 2 suppléants)
- Comité directeur (CODIR), 5 membres
- Commission de gestion et finances, 5 membres

16.2. Effectif du SDIS Haut-Talent

Le SDIS du Haut-Talent compte dans ses rangs 43 sapeurs-pompiers dont 32 au Détachement de Premiers Secours (DPS) et 8 de l'école de formation ainsi que 3 recrues.

Lors du recrutement cantonal de novembre deux candidats de Morrens ont été retenus et commencerons leur instruction en novembre 2022.

16.3. Interventions effectuées

Il y a eu 46 interventions du SDIS en 2021 qui ont été effectuées de manière autonome ou en collaboration avec le SDIS Lausanne-Epalinges ou celui du Gros-de-Vaud. La variété des engagements est mentionnée ci-dessous en pourcentage:

- | | |
|---------------------|--|
| - Techniques | 31% |
| - Eléments naturels | 26% (auparavant intitulés inondations) |
| - Feux | 26% |
| - Pollutions | 13% |
| - Assistance | 4% |

16.4. Cinq sinistres survenus à Morrens

3 Feux dont un de grande importance dans une villa en juin / 2 Techniques / 1 Eléments naturels / 1 pollution

16.5. Nouvelle section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)

La création d'un tel groupe, qui s'inscrit dans le renouveau du SDIS Haut-Talent, a été préparée durant toute cette année et soutenue par l'association intercommunale.

Ainsi, au mois de décembre 2021, ce dessein s'est concrétisé par une séance d'information aux parents et une quinzaine d'enfants sur le but de cette activité. Dès janvier 2022, ces jeunes, âgés de 8 à 15 ans, seront accueillis à la caserne de Montheron, encadrés par deux moniteurs et cinq assistants.

16.6. Finances

Soumis en octobre 2021, le préavis présentant le budget 2022 a été approuvé par le Conseil intercommunal. Il présente des charges de Fr. 301'970.- et des recettes de Fr. 116'075.-.

L'excédent de charges de Fr. 185'895.- sera réparti entre les communes membres, en fonction du nombre d'habitants à fin 2020, à savoir 8'796 personnes.

Cela représente un coût/habitant de Fr. 21.13, soit une augmentation de Fr. 3.32 par rapport au budget 2020.

A noter que cette différence inclus entre autres l'équipement total des Jeunes Sapeurs-Pompier (JSP) soit Fr. 12'000.- pour la première année ainsi que les soldes, repas et collations pour Fr. 3'000.-.

17. Protection civile

(Lucien Laperrière, Municipal)

17.1. Structures

Morrens est rattaché à l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) du Gros-de-Vaud dont les locaux sont situés à Echallens, à la route de Cossonay 36B. Ce bataillon est nouvellement articulé en un Etat-Major et 2 compagnies ayant la même composition.

En effet, en raison de l'abaissement de l'âge de servir du personnel autre qu'officiers et sous-officiers supérieurs, trois compagnies ont dû être dissoutes.

Malgré cette baisse drastique des effectifs, l'entier des missions ont été accomplies et l'on peut surtout énumérer l'important engagement COVID 19-2 réalisé par l'ensemble du corps.

Morrens a sollicité l'ORPC pour effectuer la remise en état du sentier pédestre de la Mèbre. Ce projet ayant été accepté par l'instance cantonale, les travaux sont prévus durant une semaine de juin 2022 lors d'un des cours de répétition de l'une des compagnies.

17.2. Budget - Comptes

L'Assemblée générale pour le budget 2022 s'est déroulée à Penthelaz le 6 octobre dernier. Le Comité de direction a présenté un budget stable avec un total des charges aux communes de Fr. 1'150'000.-. Le coût par habitant est de Fr. 23.71 et représente une diminution de 23 ct par rapport à 2021.

La population des 37 communes du Gros-de-Vaud correspond à 46'413 personnes à fin 2020. Pour Morrens, il y a 1'153 habitants et la part aux charges s'élève à Fr. 28'500.-.

17.3. Rapport d'activités 2021

Le fascicule de la Protection civile du Gros-de-Vaud est à disposition des conseillers communaux à l'administration communale ou sous www.pci-gvd.ch.

18. Police

(Lucien Laperrière, Municipal)

18.1. Interventions de la Gendarmerie à Morrens

En 2021, la Gendarmerie a effectué 89 interventions dans notre commune (soit 20 de plus qu'en 2020).

18.2. Poste mobile Gendarmerie

Le service mis en place en 2017 par la Gendarmerie consiste en un poste mobile composé de deux agents qui se déplacent avec leur bus durant quelques heures au centre d'une petite localité, afin de renforcer la sécurité publique sur place.

Ces policiers, qui sont directement à l'écoute des doléances des habitants, peuvent enregistrer des plaintes et également effectuer des patrouilles à pied ou à vélo. Morrens a reçu la visite du poste mobile à quatre reprises en 2021.

18.3. Concept POLICE-POPULATION

Morrens adhère à ce concept de solidarité depuis 1999 pour lutter contre les cambriolages et autres délits en faisant participer ses habitants à cette lutte. Une centaine d'habitants en faisaient partie. Ces personnes étaient abonnées jusqu'à fin 2019 au fascicule hebdomadaire « Infos-Délits Gros-de-Vaud » qui donnaient des informations diverses au sujet de la délinquance ainsi que les conseils du mois.

Début 2020, suite à l'évolution de la société et de la technologie en général, une réforme de ce dispositif a été finalisée. Le but consistant à rendre le concept plus performant, proche de la population et au goût du jour. « Police-Population » est ainsi passé d'un programme à une philosophie sous le nouveau terme de « PoPul » qui se trouve désormais consultable uniquement sur le site internet « votrepolice.ch ». Les anciens abonnés reçoivent automatiquement cette version s'ils ont une adresse courriel sur internet.

Les informations générales englobent les thèmes criminalité, cybercriminalité, entreprises, sécurité et loisirs ainsi que prévention routière.

18.4. Contrôle du stationnement

Fin 2017, le projet de concept régional pour le contrôle du stationnement unifié dans le Gros-de-Vaud avait été abandonné. Vu la nécessité de mieux régler le problème de parcage dans notre commune, la somme de Fr. 9'000.- avait été budgétée à cet effet. Il faut préciser que ce montant n'était pas destiné à être amorti par des amendes en conséquence. Le but recherché étant de faire respecter un minimum d'ordre en la matière ainsi qu'à décharger le municipal de cette tâche peu compatible avec sa fonction.

Suite à un accord trouvé avec la Municipalité de Cugy en 2018, un assistant de sécurité publique (ASP) s'occupe dès lors de cette tâche. Son travail a rapporté Fr 3'100.- à la commune durant cette année pour un coût de Fr. 8'220.- et un budget de Fr. 4'000.- pour les amendes. La majorité des infractions concerne l'oubli de placer le disque (art 202.1).

18.5. Commission de police

La Commission de police n'a pas dû intervenir cette année.

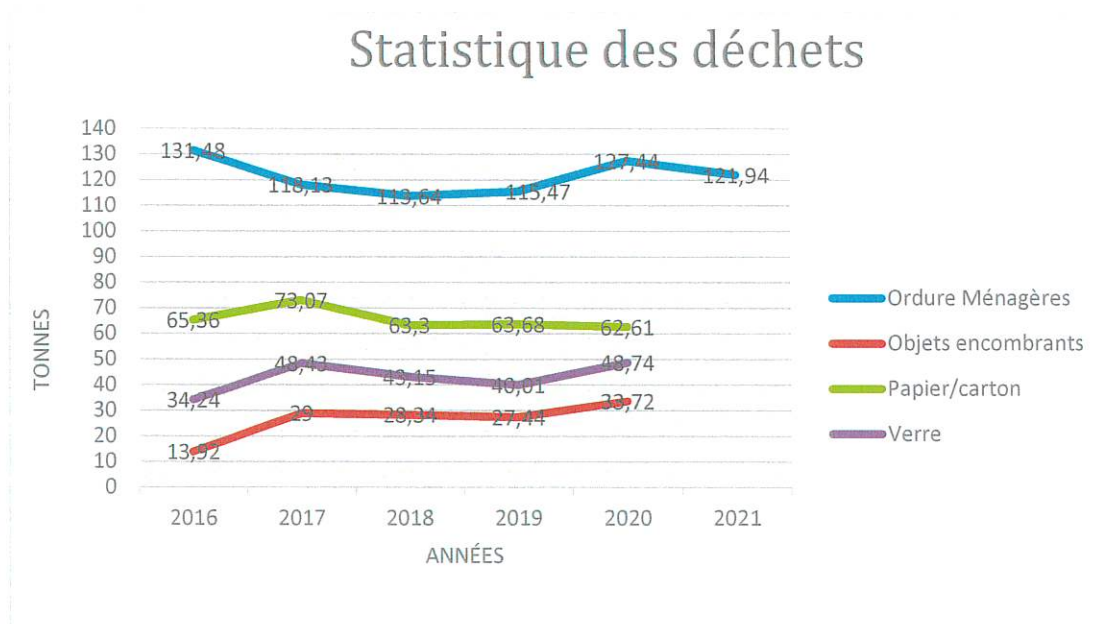
19. Déchets ménagers et déchetterie

(Lucien Laperrière, Municipal)

19.1. Collecte en porte à porte des ordures ménagères et des encombrants

Depuis septembre 2019, Henry Transports SA, de Vufflens-la-Ville, a repris ces deux ramassages sous l'enseigne de la firme Delacuisine Service Voirie SA à Cheseaux-sur-Lausanne. Les volumes sont d'env. 120 t d'ordures ménagères (sacs à ordures au porte à porte).

La collecte des sacs s'effectue comme toujours le mercredi dès 11h. Les services de Delacuisine SA donnent entière satisfaction.



19.2. Adhésion de Morrens à la déchetterie de Cugy

Le préavis sur ce projet avait été soumis au Conseil communal en octobre 2019 et approuvé à une très large majorité. La Municipalité de Cugy a dès lors été informée de ladite décision.

D'un commun accord, il a été convenu que les habitants de Morrens pourraient amener leurs déchets à Praz-Faucon dès le 1^{er} janvier 2021, afin de laisser à la direction du site le temps d'englober administrativement et techniquement les résidents de Bretigny qui viennent à Cugy depuis début 2020.

Cette prévision a pu être tenue vu que nos habitants se rendent depuis le début de 2021 à la déchetterie de Cugy en présentant une carte d'accès à la barrière d'entrée du site. Ces nouveaux utilisateurs sont entièrement satisfaits des lieux dédiés à la récupération des nombreux différents déchets qu'ils peuvent y amener ainsi que des services fournis par le personnel.

Tous les renseignements sont à disposition sur le site internet de notre commune ou au greffe concernant les heures d'ouverture, les différentes procédures à suivre pour l'évacuation de volumes inhabituels, des encombrants et déchets végétaux amenés par les particuliers, concierges, paysagistes, entreprises et personnes à mobilité réduite.

L'emplacement de la déchetterie de la Salle Davel a été démantelé durant cette année. Il recevra en 2022 la construction modulaire d'un pavillon destiné à installer l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecolier). Quant à la décharge du Bois-Pourri, celle-ci sera démolie également durant l'année 2022 et son terrain rendu à la nature.

20. Distribution d'eau potable, évacuation et traitement des eaux. (Didier Beuchat, Municipal)

20.1. Production de nos sources

De nos 4 sources, seules celles de Pré-Borne alimentent encore le réservoir de la Marjolatte par le réservoir de l'Orme. Elles couvrent le tiers de notre consommation. Les sources de la Rama et la Bernaz sont encore trop contaminées par les métabolites du chlorothalonil. Bien que Morrens ne soit pas alimenté par nos sources, celles-ci couvrent en équivalence le tiers de notre consommation qui est de 65'000m³/an.

20.2. Conduites d'adduction d'eau potable

Le projet de régionalisation de la distribution d'eau potable de Montheron est techniquement finalisé. La reprise intégrale de notre réseau d'eau avec distribution au détail par EauService de la ville de Lausanne est en négociation.

20.3. Distribution d'eau potable

Les inconvénients liés à une eau plus douce qui libère la rouille des anciennes conduites ont fortement diminués. Le SEL mène des études pour trouver des remèdes à la présence des métabolites dans les eaux de source. Aucune solution raisonnable financièrement n'a pour l'instant été trouvée.

20.4. Collecteurs eaux claires (EC) et eaux usées (EU)

Grâce à la mise à ciel ouvert du ruisseau de Morrens sur le versant Nord de la commune, les fortes précipitations de l'été n'ont pas provoqué d'inondations.

20.5. Epuration : STEP Mèbre, STEP Talent et Régionalisation

L'entretien de nos STEP occasionne toujours des coûts imprévisibles. Pour éviter de mauvaises surprises, nous avons demandé une analyse de leur état pour définir les risques d'incidents.

Des travaux d'entretien ont été effectués principalement sur la STEP Mèbre.

Toutefois, suite à notre participation à l'ASET (Association intercommunale STEP Echallens Talent) qui prévoit le démantèlement de nos STEP en 2025, nous n'aurons plus besoin de réserves importantes pour remplacer nos STEP vieillissantes. La Municipalité a donc proposé en décembre de diminuer les taxes annuelles relatives à l'épuration.

Le 9 juin 2021 a été créée l'Association intercommunale STEP Echallens Talent (ASET) qui regroupe 9 communes qui ont souhaité unir leurs efforts pour l'épuration de leurs eaux : Bottens, Cugy, Echallens, Fey, Goumoëns, Montilliez, Morrens, Oulens-sous-Echallens et Villars-le-Terroir.

Le CODIR est composé de 7 délégués municipaux qui ont été élus et assermentés le 1^{er} septembre, en même temps que le Conseil intercommunal composé de 29 membres dont 2 de Morrens, le Municipal Frédéric Staehli et le Conseiller communal Jonathan Fonjallaz. Pour la construction de la STEP, du réseau intercommunal et l'élaboration du PGEE régional, le CODIR a lancé une procédure d'appel d'offres pour les prestations de BAMO (bureau d'assistance au maître d'ouvrage).

Depuis l'automne 2021, le CODIR s'est réuni tous les 15 jours et a défini les thèmes importants à suivre sur toute la durée de la réalisation du projet.

Il a rédigé les préavis :

- « Autorisations générales pour la législature 2021-2026 » ;
- « Budget 2022 » ;
- « Indemnités des membres du Comité de direction de l'ASET » ;
- « Crédit d'étude pour les prestations de BAMO » ;

Il a adjugé les prestations de BAMO à l'entreprise Holinger SA à Ecublens.

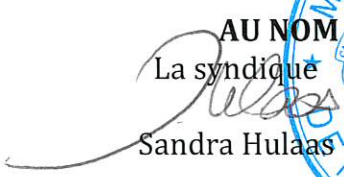
Le Bureau du Conseil a pour sa part rédigé le préavis relatif aux « Indemnités et rétributions des membres du Conseil intercommunal de l'ASET ».

Le 9 décembre, le Conseil intercommunal a accepté les cinq premiers préavis, sans amendements.

20.6. Renaturation du ruisseau de Morrens (ex Pré-Lébaz)

Une visite accompagnée de la zone protégée de la renaturation du ruisseau de Morrens a eu lieu le samedi 5 juin. Malgré la pluie, la visite de cette nouvelle zone protégée a été un succès. L'entretien est assuré par les employés communaux qui suivent un programme recommandé par le bureau BEB (Bureau d'études biologiques). 60% des coûts d'entretien sont pris en charge par la DGE-Eau et son service d'entretien des lacs et cours d'eau.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 12 avril 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique La secrétaire
 
Sandra Hulaas Valérie Zumbrunnen Villars



Morrens, le 13 avril 2022